



MÉDIAPOSTIERS, LE GROUPE LA POSTE VOUS MET EN DANGER ??

La CGT reste vigilante et se battra à vos côtés

Depuis le début de la crise, la CGT dénonce l'amateurisme dont le groupe La Poste fait preuve.

Le groupe La Poste s'est en effet montré incapable de protéger la santé des postières et des postiers (et par conséquent de la population) comme il a été incapable d'honorer ses missions de service public.

Depuis le début de la crise, le groupe La Poste n'a cessé de mentir aussi bien en interne (postiers et organisations syndicales) qu'auprès des médias avançant de faux arguments notamment sur la distribution de la presse. La CGT Fapt dénonce depuis un mois l'attitude de La Poste qui privilégie le traitement, l'acheminement et la distribution du colis des grandes plateformes du e-commerce au détriment des missions de service public.



Face à la pression du gouvernement, des grands groupes de presse ainsi que de notre actionnaire majoritaire, La Poste demande le renfort de sa plus grande filiale à savoir Médiapost.

Elle fait appel à 3000 volontaires dont 1200 médiapostié(ère)s. Les mêmes salariés qui depuis le début du confinement sont au chômage partiel payé 84 % de leurs salaires, ces mêmes salariés dont le groupe refuse de combler l'intégralité de leurs salaires et ce malgré les annonces faites par le gouvernement qui soutiendrait les entreprises pratiquant cette politique.

La CGT se bat toujours pour que notre directeur respecte sa parole. En effet, d'après ses dires, il n'était pas opposé à ce que tous les salariés de nos filiales en chômage partiel touchent l'intégralité de leur salaire si le gouvernement faisait un geste. **La CGT le prend aux mots !!!**

Dans notre département, 4 sites sont concernés. Les Centres courrier de Nort/Erdre de St Nazaire ainsi que les plates formes multi-flux Nord et SUD.

D'après notre direction ces embauches ont été réalisées au volontariat, sans pressions hiérarchiques mais tout de même avec comme communication : **« il faut sauver le soldat postal »**. Même s'il n'y a pas de pressions hiérarchiques nous savons bien qu'au vu de la situation d'extrême précarité d'une majorité de salariés (temps partiels, classification en 1.1 etc...), on ne doute pas que la poste trouve des volontaires.

Les médiapostié(è)res auront un CDD poste en complément de leur chômage technique. Ces mêmes salariés en classification 1.1 seront en contrat positionné en 1.3 sous contrat poste. **Encore une revendication de la CGT ou on demande que tous les distributeurs du groupe soient sur le même type de classification.**



Lors des CHSCT « informatifs » (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) (qui n'existent plus chez Médiapost) concernant les sites mentionnés précédemment, et ce malgré le délit d'entrave de la direction qui a refusé de soumettre au vote cette nouvelle organisation,

La CGT est restée offensive mettant la direction de la Poste et de Médiapost en porte-à-faux notamment en ce qui concerne la médecine du travail des deux entreprises en demandant par exemple si les éventuels volontaires avaient eu connaissance des directives gouvernementales concernant d'éventuelles pathologies de santé aggravantes, nécessitant

un arrêt de travail (ALD). Pas de réponse satisfaisante de la médecine du travail de la Poste qui se retranche sous le couvert du secret médical, « à eux de le signaler », encore faut-il que les salariés en soient informés.

Pour rappel vous pouvez consulter les pathologies à risque sur Amelie.fr

Ils travailleront tous pour l'instant le Lundi et Mardi à la distribution de la Presse sur de vastes périmètres et pour certains le Mercredi en renfort colis en fonction des centres courriers.



La CGT s'interroge sur la stratégie de la Poste et sur son organisation. En effet, même si nous admettons que les mesures « barrières de protection » soient mises en place pour tous les médiapostié(ère)s Lundi et Mardi pour la distribution de la presse et, d'après les visites de sites, cela à l'air d'être le cas (distribution de gants, gels, masques, respect des mesures barrières, nettoyage des véhicules de la Poste etc...) nous sommes en droit de nous interroger au vu des premiers retours de l'utilité d'une telle décision sachant que la PIC (plate forme industriel courrier) ne peut envoyer l'ensemble de la presse pour cause de fermeture du samedi au lundi. Ainsi par exemple cette semaine les « Ouest France » n'ont pu être distribués ni le lundi ni le mardi.

Si la logistique ne peut suivre, il faut repenser très sérieusement à l'organisation. *Que l'arrivée des médiapostié(ère)s ne soit pas utilisée par la Poste comme un « coup de communication » pour calmer les groupes de presse et le gouvernement.*

Pour la CGT, l'arrivée d'un grand nombre de médiapostié(ère)s, d'intérimaires et de CDD le mercredi comme renfort colis pose un véritable danger pour la santé des agents et des usagers. En effet augmenter le nombre de personnes sur un même site est susceptible d'augmenter le risque de contamination et de propagation du COVID19.

Du personnel, la CGT dit oui, notamment pour palier aux absences, mais pas dans n'importe qu'elles conditions. Depuis le début, la CGT réclame des organisations de travail avec une priorisation des objets (presse, courriers urgents, colis prioritaires) ainsi qu'une distribution 6 jours/7 afin de respecter sa mission de service public avec également la diminution des effectifs à 50% afin d'éviter une concentration de personnel sur un même site, et de protéger celui-ci.

Aujourd'hui c'est lettre morte de la part de la direction de la Poste.

Médiapostié(ère)s nous avons des représentants et des militants CGT sur chaque site, n'hésitez pas à nous signaler le moindre problème.

N'hésitez pas à faire jouer votre droit de retrait si vous estimez que votre travail vous met en grand danger nous serons là pour vous épauler.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

MATERIEL FINANCE
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

Fédération des activités postales et de télécommunications Syndicat Départemental de Loire Atlantique

1, place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES Cedex 2 - Tél: 02 40 35 51 21

Courriel : cgtfapt44@orange.fr - Site internet: <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>